

INDEX ÉGALITÉ ET RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Application des dispositions visant à supprimer les écarts de rémunération entres les femmes et les hommes dans l’entreprise.
Publication du résultat pour le Crédit Moderne Océan Indien Décret n°2019-15 du 08 janvier 2019

Le score du Crédit Moderne Océan Indien pour l’exercice 2025 s’élève à 98 points sur 100.
Ce score, significativement au-dessus du minimum de 75 points requis, témoigne de l’engagement de longue date mis en œuvre par le Crédit Moderne Océan Indien en faveur de l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Au Crédit Moderne Océan Indien, l’index s’élève à 98 points au titre de l’année 2025. Il a été défini en conformité avec le décret n°2019-15 du 08 janvier 2019, sur la base des 4 indicateurs de mesure suivants :	
1- Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes	Crédit Moderne Océan Indien 2025 38 pts
2- Ecart d’augmentations individuelles entre les femmes et les hommes	35 pts
3- Augmentation au retour de congés maternité	15 pts
4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	10 pts
Note Globale	98 pts

- Et en considérant les principes suivants :
- La période de référence retenue est l’année civile, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 ;
 - Le périmètre analysé est de 118 collaborateurs ;
 - Crédit Moderne Océan Indien a réalisé les calculs de l’indicateur d’écart de rémunération selon les catégories socio-professionnelles
 - L’ensemble des 4 indicateurs a pu être calculé et le niveau du résultat correspond à la somme des points obtenus sur chacun d’eux.

Conformément aux dispositions légales, chacune des filiales concernées du Groupe communique le score les concernant sur son site internet.